

Le 20 mars 2019.

Conformément à l'article L1122-12 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil Communal qui aura lieu le jeudi 28/03/2019 à 20h00, en la salle des mariages de la Maison Communale.

ORDRE DU JOUR

Lauréat du travail remise d'un brevet.

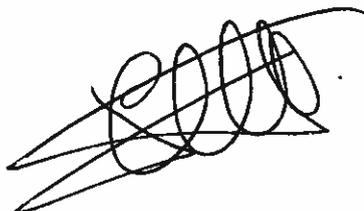
Séance publique

01. Procès verbal de la séance du conseil communal du 26/02/2019;
02. Ecopasseur – rapport d'activités 2018 – approbation ;
03. Marché public – achat d'un tracteur - Approbation des conditions et du mode de passation ;
04. Aliénation d'un bien immobilier – Principe de la vente – Révision ;
05. Aliénation d'un bien immobilier: délégation au comité d'acquisition de Liège – approbation ;
06. Désignation de délégués aux Commissions communales :
 - CCATM
 - Comité de concertation Commune/CPAS ;
07. Fabrique d'Eglise d'Omal – Budget 2019 – Approbation ;
08. Fabrique d'église d'Hollogne – Compte 2018 – approbation ;

Séance à huis clos

01. Personnel enseignant - ratification de désignations ;
02. Personnel enseignant - admission à la pension ;
03. Personnel communal - admission à la pension.

La Directrice générale,



Par le Collège,



Le Bourgmestre,

